



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsargent.com
Tél. : 418 875-4854 Téléc. : 418 875-3805

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 373-19

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO RMU-2019-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE CONCERNANT LES PÉNALITÉS RELATIVES AUX DISPOSITIONS SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

2. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Lac Sergent, le 20^e jour du mois de novembre 2019.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 20 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 novembre 2019.

Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière